

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2023 À 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation des procès-verbaux des séances du CM du 24/05/2023 et 09/06/2023
- 1 Budget 2023 – Décision modificative
- 2 Remise gracieuse de dette
- 3 NPNRU – Quartier du Chemin Vert – Aménagement des espaces publics – Demandes de subventions
- 4 Exercice 2023 – Attribution de subvention
- 5 Ecole primaire Les Violettes – désaffectation de logements
- 6 Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 7 Emplois saisonniers 2023 : détermination du nombre de postes et des conditions de rémunérations
- 8 Instauration de plafonds dans le cadre du compte personnel de formation
- 9 Fonctionnement des astreintes au sein des services de la Ville de Saumur
- 10 ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES – Bilan annuel et compte rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2022
- 11 ZAC VILLA PLAISANCE – Bilan annuel et compte rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2022

- 12 Rues du Pressoir et du Mouton à Saumur – Cession au profit de Nexity – Modifications
- 13 Avenue de la Croix de guerre à Saint-Lambert-des-Levées – Emprise de terrain dépendant du domaine public communal – Cession à Monsieur Galletyer Emmanuel
- 14 33 rue de Boumois à Saint-Lambert-des-Levées – Emprise de terrain dépendant du domaine public communal – Cession à la SCI Naeva 01
- 15 Zone d'activité des Aubrières à Saint-Hilaire-Saint-Florent – Cession d'une parcelle communale au profit de la SCI G2M
- 16 Rues nouvelle et de l'île d'or à Saumur – Effacement des réseaux – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire au profit du syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML)
- 17 Rue de la Cocasserie à Saumur – Effacement des réseaux – Convention avec le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML)
- 18 Zac de Chantemerle – Protocole transactionnel avec la société VIVRASAUMUR et Monsieur Sylvain ROGER

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le jeudi 15 juin 2023



Le Maire de la ville de Saumur

Jackie GOULET CLASSE

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).